

Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Haïti

En 2019, Haïti a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Au cours de la période visée par le présent rapport, la Commission nationale tripartite pour la prévention et l'élimination des pires formes de travail des enfants a mis à jour le projet de liste des travaux dangereux et le projet de Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants. Toutefois, en Haïti, des enfants accomplissent des travaux dangereux dans l'agriculture et le travail domestique. Des mineurs sont envoyés dans des orphelinats pour, parfois, s'y retrouver à travailler comme domestiques. Les protections relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne s'appliquent qu'aux enfants qui bénéficient d'un contrat d'emploi formel, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales selon lesquelles tous les enfants doivent être protégés. Par ailleurs, il n'y a pas en Haïti d'âge minimum bien défini et facilement applicable d'admission au travail domestique ni de liste des emplois dangereux interdits aux enfants. En outre, les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions et les programmes sociaux visant à lutter contre le travail des enfants sont insuffisants pour s'attaquer pleinement à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Haïti sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les protections relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent à tous les enfants, y compris ceux qui ne disposent pas d'un contrat d'emploi formel.	2014 – 2019
	Préciser l'âge minimum d'admission à l'emploi, y compris au travail domestique.	2009 – 2019
	Adopter une liste des activités et des emplois dangereux, et veiller à ce que les activités et les emplois dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive et comprennent le travail dans des environnements agricoles dangereux.	2009 – 2019
	Veiller à ce que la loi établisse l'âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées publiques à 18 ans ou à 16 ans avec des garanties en cas de volontarisme.	2018 – 2019
	Adopter une loi fixant l'âge de fin de la scolarité obligatoire pour qu'il corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2017 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Publier des informations sur le financement de l'Inspection du travail, le nombre d'inspecteurs du travail, indiquant si les inspecteurs du travail ont reçu une formation adéquate, sur le nombre et le type d'inspections du travail, et sur les infractions et les sanctions en rapport avec le travail des enfants.	2013 – 2019
	Autoriser l'Inspection du travail à imposer des sanctions.	2013 – 2019
	Veiller à ce que le nombre des inspecteurs du travail et des agents d'application du droit pénal, ainsi que la formation et les moyens des organismes d'application du droit du travail et du droit pénal, soient suffisants pour faire respecter comme il se doit la législation sur le travail des enfants, y compris ses pires formes.	2013 – 2019
	Prescrire des sanctions suffisantes pour avoir un effet dissuasif sur l'emploi d'enfants en contravention du Code du travail.	2009 – 2019
	Étendre le territoire couvert par les lignes d'assistance téléphonique gratuites administrées par la Brigade de protection des mineurs et l'Institut du bien-être social et de recherches pour faciliter le signalement de cas d'exploitation d'enfants en dehors de Port-au-Prince, notamment dans les zones rurales ; publier des informations sur le nombre d'appels concernant le travail des enfants.	2013 – 2019
	Veiller à la mise en œuvre des politiques de prévention du travail des enfants et de lutte contre ce fléau, notamment la politique nationale de protection de l'enfant et le plan de développement stratégique d'Haïti.	2017 – 2019
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité dans les écoles publiques, augmenter le nombre d'écoles et d'enseignants, surtout dans les zones rurales et les camps proches de la frontière avec la République dominicaine, veiller à ce que les écoles publiques gèrent les obstacles linguistiques, répondre aux besoins spécifiques en matière d'éducation des groupes démographiques vulnérables, notamment des nouveaux arrivants venus de la République dominicaine, les enfants non enregistrés et les enfants qui travaillent comme domestiques, et veiller à ce que les enfants qui commencent l'école avec du retard ou qui redoublent une classe puissent passer dans le secondaire.	2009 – 2019
	Amplifier la base de données nationale sur la protection de l'enfance, notamment en identifiant les enfants des rues déplacés et les enfants employés dans le travail domestique.	2010 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Développer les programmes sociaux existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans le travail domestique, l'agriculture et la traite des enfants.	2010 – 2019
	Veiller à ce que tous les programmes sociaux soient actifs et mis en œuvre, notamment la base de données des centres publics d'accueil des enfants, du recensement et de la protection nationale des enfants.	2019